

## Approbation n° 24 – 516 du 12 décembre 2024

### **Société : ICADE**

Prospectus de base approuvé à l'occasion d'un programme d'admission de titres de créance pour un montant nominal maximum de 4.000.000.000 €.

### **Nota :**

Le prospectus de base incorpore par référence :

- certaines sections du document d'enregistrement universel 2023 déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2024 sous le n° D. 24-0149,
- certaines sections du document d'enregistrement universel 2022 déposé auprès de l'AMF le 29 mars 2023 sous le n° D. 23-0177,
- certaines sections du rapport financier semestriel 2024 ainsi que le rapport de revue limitée des commissaires aux comptes,
- le communiqué de presse du 21 octobre 2024 relatif aux résultats au 30 septembre 2024.